

# VICTOR SOLUTIONS

## Conditions générales de prestation de services

### PREAMBULE :

Les présentes Conditions Générales de Services (ci-après « **CGS** ») régissent les rapports entre la société VICTOR SOLUTIONS , société par actions simplifiée, au capital de 5000 euros, ayant son siège social sis 41, rue Aristide 92300 (Levallois-Perret), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 918 030 255, représentée par Monsieur Thibault Delacour en sa qualité de Président (ci-après le « **Prestataire** » ou « **VICTOR SOLUTIONS** »), d'une part, et toute personne exerçant une profession médicale ou esthétique ayant souscrit, dans le cadre de son activité professionnelle, un accès à la plateforme Victor mise à disposition par VICTOR SOLUTIONS (ci-après le « **Client** »).

### Article 1. Définitions

Dans les présentes Conditions Générales de Services, chacun des termes avec une majuscule conserve la définition qui lui est attribuée ci-après :

- « **Client** » : désigne toute personne exerçant une profession médicale ou esthétique ayant souscrit, dans le cadre de son activité professionnelle, un accès à la Plateforme Victor mise à disposition par VICTOR SOLUTIONS ;
- « **Compte Client** » : désigne le compte créé par le Client sur la Plateforme Victor ;
- « **Compte Connecté** » : désigne le compte de dépôt hébergé chez le prestataire de services de paiement partenaire de VICTOR SOLUTIONS permettant de recevoir les paiements en ligne des soins ;
- « **Données Personnelles** » : désigne les données à caractère personnel traitées dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme VICTOR, au sens de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite Informatique et Libertés et du Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 (dit « **RGPD** »)
- « **Identifiants** » : désigne l'identifiant personnel associé à un Compte Client ainsi que tout code confidentiel ou mot de passe créé par le Client pour s'identifier afin d'accéder aux Services
- « **Plateforme Victor** » : désigne l'ensemble (a) logiciel desktop accessible en mode Saas (Software As a Service) sur le site [www.victor-app.com](http://www.victor-app.com) permettant notamment au Client de (i) créer un espace dédié sur la Plateforme Victor et (ii) d'utiliser les Services mis à disposition par VICTOR SOLUTIONS aux Clients éligibles ;

### Article 2. Objet

VICTOR SOLUTIONS fournit différents services (ci-après les **Services** ») aux Clients pour les besoins de leur activité professionnelle :

- un accès à une Plateforme Victor et à ses fonctionnalités ;
- un suivi des paiements effectués par les patients ;
- un service de notification des patients ;
- l'hébergement de données enregistrées par le Client sur la Plateforme Victor.

**VICTOR SOLUTIONS est exclusivement responsable des Services qu'elle rend directement aux Clients.**

La Plateforme Victor permet au Client de proposer différents modes et facilités de paiement à leurs patients. **Ces modes et facilités de paiement sont fournis directement par des établissements de paiement et de crédit, partenaires de VICTOR SOLUTIONS.**

**Il est précisé que les Services n'incluent pas de fonctionnalités de remboursements par les organismes de sécurité sociales et sont gérés directement par les Praticiens.**

### Article 3. Documents contractuels

Le contrat entre VICTOR SOLUTIONS et le Client se compose des documents contractuels suivants présentés par ordre hiérarchique de valeur juridique décroissante : les Conditions applicables à l'abonnement souscrit, les présentes Conditions Générales de Services. En cas de contradiction entre une et/ou plusieurs dispositions figurant dans l'un quelconque de ces documents, le document de rang supérieur prévaudra.

Ces documents comprennent l'intégralité des obligations des parties (désigné ci-après le « **Contrat** »).

**VICTOR SOLUTIONS**  
**Conditions générales de prestation de services**

**Article 4. Création d'un compte Client**

Le Client crée un compte sur la Plateforme Victor et renseigne les informations du formulaire. Il accepte les présentes Conditions Générales de Service et prend connaissance de la politique de confidentialité. Le fait de se créer un Compte Client implique l'adhésion pleine et entière du Client aux CGS. Après la validation des présentes CGS et la création de son Compte Client, le Client reçoit un e-mail de confirmation par voie électronique à l'adresse qu'il aura renseignée. Il pourra alors avoir accès à la Plateforme Victor via ses Identifiants et souscrire les Services.

Lors de la création et de la configuration de son compte, le Client s'engage à fournir des informations exactes et complètes sur son identité, et le cas échéant, sur son droit d'exercice, demandés par VICTOR SOLUTIONS et conformes à la déontologie, aux règles définies par la réglementation et/ou les autorités de régulation de sa profession, par exemple son ordre professionnel. Il s'engage notamment à ne pas créer une fausse identité de nature à induire VICTOR SOLUTIONS ou les tiers en erreur, à ne pas usurper l'identité d'une autre personne physique ou morale, et à ne pas se prévaloir d'un droit d'exercice, d'une spécialisation ou d'autres qualifications professionnelles de façon erronée ou abusive. En cas de changement de situation impactant les informations du Client précédemment communiquées à VICTOR SOLUTIONS, le Client s'engage à les mettre immédiatement à jour dans son compte ou à en informer immédiatement VICTOR SOLUTIONS.

Compte tenu de la nature des données traitées par les Clients, VICTOR SOLUTIONS se réserve le droit de vérifier, et/ou de faire vérifier, si nécessaire par un prestataire tiers spécialisé, (i) l'identité de chaque Client, notamment en lui demandant de transmettre une copie d'une pièce officielle d'identité, et/ou (ii) son autorisation officielle d'exercice professionnel émanant d'une autorité de santé qui établit, conformément à la réglementation applicable, son droit d'exercice, la spécialisation et/ou les qualifications professionnelles qu'il revendique sur la Plateforme Victor, en lui demandant de transmettre toutes les informations et pièces justificatives nécessaires.

Dans l'hypothèse où le Client fournirait des informations fausses, inexactes, obsolètes, incomplètes, de nature à induire en erreur ou frauduleuses, VICTOR SOLUTIONS pourra, conformément à l'article 13, suspendre ou résilier le Compte Client et lui refuser l'accès, de façon temporaire ou définitive à tout ou partie des Services, sans préjudice de l'engagement de sa responsabilité envers VICTOR SOLUTIONS, les patients et/ou tout tiers.

**Compte Connecté** : Dans le cadre de la souscription aux Services, le Client crée un Compte Connecté auprès du partenaire de VICTOR SOLUTIONS, le prestataire de services de paiement Stripe (ci-après le « Prestataire de Services de Paiement » ou « PSP », afin de recevoir les paiements en ligne des consultations en présentiel.

Pour la création de son Compte Connecté par le Prestataire de Services de Paiement (PSP), le Client doit cumulativement : (i) remplir le formulaire du PSP avec des informations exactes, complètes et à jour ; (ii) recevoir l'approbation du PSP pour la création de son Compte Connecté ; et (iii) accepter sans réserve les termes et conditions de l'accord avec le PSP : accessibles ici : <https://stripe.com/fr/legal/connect-account> <https://stripe.com/fr/privacy>

Le Client est informé que le PSP facture directement le Client la commission fixée par le PSP pour chaque acte de de soins facturé.

Le versement des sommes payées par les Patients par carte bancaire sur le Compte Connecté du Client vers son compte bancaire sera effectué hebdomadairement suivant la réalisation des consultations, déduction faite le cas échéant des éventuels remboursements ou débits compensatoires au profit des Patients, en cas de litiges ou opposition au paiement.

**Article 5. Conditions d'accès à la Plateforme Victor**

Le Client reconnaît et accepte que toute souscription aux Services nécessite au préalable la création d'un compte Client.

Tout Client qui accède aux Services proposés par VICTOR SOLUTIONS s'engage à respecter, sans réserve, les présentes CGS. Celles-ci sont notifiées aux Clients pour acceptation expresse et préalable avant l'utilisation des Services et sont disponibles dans l'espace Client.

**VICTOR SOLUTIONS**  
**Conditions générales de prestation de services**

**Article 6. Spécificités techniques d'accès à la Plateforme Victor**

Le Compte Client comprend notamment les Identifiants renseignés par le Client. Le Client s'oblige à les conserver secrets et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit. Si l'un des Identifiants du Client est perdu ou volé, ce dernier doit informer sans délai VICTOR SOLUTIONS, à l'adresse [support@victor-app.com](mailto:support@victor-app.com), qui procédera alors à l'annulation et/ou la mise à jour immédiate de l'Identifiant concerné.

Le Client est seul responsable de l'utilisation qui est faite de ses Identifiants, notamment si celui-ci pré-enregistre sur un équipement ses Identifiants, permettant ainsi la connexion automatique aux Services. Tout accès, utilisation des Services et transmission de données effectués à partir du Compte Client d'un Client sera réputé avoir été effectué par ce dernier. A cet égard, le Client est tenu de s'assurer qu'à l'issue de chaque session il se déconnecte effectivement des Services, en particulier lorsqu'il accède aux Services à partir d'un ordinateur public.

Toute perte, détournement ou utilisation non autorisée des Identifiants d'un Client et leurs conséquences relèvent de la seule responsabilité du Client. Dans tous les cas mentionnés ci-dessus, le Client est tenu d'en avvertir VICTOR SOLUTIONS, sans délai en écrivant à l'adresse [support@victor-app.com](mailto:support@victor-app.com)

Le Client aura la possibilité de réinitialiser son Compte Client.

Dans le cadre d'une souscription aux Services, le Client doit disposer a minima d'une connexion internet avec un débit suffisant et d'un matériel permettant d'avoir accès à internet (ordinateur, etc.).

**Article 7. Données enregistrées sur la Plateforme Victor**

Lors de l'enregistrement des données de ses patients sur la Plateforme Victor, le Client est responsable du (i) respect des règles attachées au secret médical et/ou à la confidentialité et de la gestion des droits d'accès ; et (ii) recueil des autorisations nécessaires au respect des lois et réglementations en vigueur.

En sa qualité de responsable de traitement au sens du RGPD, le Client est seul responsable du respect des règles relatives au recueil du consentement ou à l'information préalable des patients dans le cadre de l'enregistrement des données de patients.

**Article 8. Obligations du Client**

Le Client s'engage à :

- respecter les termes du Contrat ;
- informer immédiatement VICTOR SOLUTIONS en cas de panne ou de dysfonctionnement de la Plateforme Victor, ou de modification concernant la situation du Client (notamment changement d'adresse, électronique ou autre, modification de son équipement...) au plus tard dans le mois de ce changement, sauf pour le changement de l'adresse de messagerie, dont la modification devra être transmise dans les quarante-huit (48) heures à compter de la prise d'effet du changement ;
- garantir VICTOR SOLUTIONS que son activité est légale et que ses activités sont conformes à la législation ;
- à mettre à disposition de VICTOR SOLUTIONS, sans que ce soit limitatif, tous les justificatifs, diplômes, certificats, homologations et autorisations professionnelles, permettant de confirmer les données communiquées par le Client ;
- communiquer à VICTOR SOLUTIONS, dans les délais convenus, toutes les informations nécessaires à la fourniture des Services et à actualiser par écrit ces informations. Le Client est seul responsable des conséquences liées à un défaut ou un retard d'actualisation desdites informations ;
- vérifier que le système et l'Infrastructure nécessaires à l'utilisation des Services et utilisés sont conformes aux exigences techniques qui lui ont été communiquées ; La fourniture, l'installation et la maintenance du matériel utilisé par le Client pour bénéficier des Services ainsi que les frais de communications électroniques (tels que les coûts téléphoniques et les coûts d'accès à Internet) résultant de leur utilisation sont à la charge exclusive du Client. Il est de la responsabilité du Client de s'informer du prix d'utilisation desdits services auprès des opérateurs concernés ;
- se prémunir contre les risques de perte ou de piratage de données, fichiers et programmes en utilisant des logiciels antivirus régulièrement mis à jour ;
- restreindre l'accès et observer la plus grande confidentialité s'agissant des modes d'accès aux Services, quels qu'ils soient, et d'une manière générale, à sécuriser ces modes d'accès afin d'empêcher une utilisation non autorisée des Services ;
- utiliser les Services dans le respect (a) de la législation française en vigueur, notamment en matière de communication sur Internet, protection des données à caractère personnel, protection de la propriété intellectuelle et du droit à l'image ; (b) du Code de la santé publique et (c) du code de déontologie auquel il est soumis ;

**VICTOR SOLUTIONS**  
**Conditions générales de prestation de services**

- ne pas utiliser les Services d'une façon qui serait susceptible de nuire à la réputation de VICTOR SOLUTIONS ;
- à ce que les données transmises par le Client ne portent pas préjudice aux droits des tiers ;
- préserver la confidentialité de toutes les informations et documents que le Client pourrait détenir du fait de l'exécution du Contrat. Cette clause de confidentialité s'étend à tous les membres du personnel auprès desquels toutes mesures nécessaires devront être prises pour respecter la présente obligation.

Par ailleurs, le Client :

- est seul responsable des services ou informations, qu'il met à disposition de ses patients. En particulier, il sera seul responsable de tout préjudice direct ou indirect matériel ou corporel causé par l'utilisation des Services. Il fera sien tout litige pouvant survenir entre lui-même et toute personne tierce aux présentes. Dans l'hypothèse où la responsabilité de VICTOR SOLUTIONS serait néanmoins retenue par une autorité judiciaire, il s'engage à indemniser VICTOR SOLUTIONS du préjudice résultant d'une faute de sa part ;
- est seul responsable (a) des services et informations qu'il met à disposition de ses patients ; (b) de l'utilisation qu'il fait des Services et de l'utilisation faite par toute personne exerçant pour son compte ; (c) des données qu'il transmet, des données enregistrées sur la Plateforme Victor et des conséquences de l'utilisation de celles-ci ; et (d) de la pertinence, exactitude et exhaustivité desdites données qu'il renseigne et stocke sur la Plateforme Victor ; et (e) de(s) modalité(s) de règlement acceptée(s) par ses patients.
- garantit VICTOR SOLUTIONS, ses employés, et ses représentants contre toute réclamation, action ou demande d'indemnisation d'un patient, d'un internaute, d'un autre Client, d'un tiers ou d'une autorité publique et ;
- le cas échéant, indemnise VICTOR SOLUTIONS, ses représentants de tous les frais (y compris les honoraires, frais et dépens de justice) et dommages et intérêts liés aux réclamations et actions en justice se rapportant (a) à l'utilisation des Services par le Client et tout autre personne agissant pour son compte de manière illégale, frauduleuse, ou non conforme au Contrat ou à la déontologie du Client le cas échéant ; (b) aux données transmises et/ou enregistrées par le Client et leur utilisation par le Client, toute personne agissant pour son compte et/ou les patients ; (c) à la violation de droits de propriété intellectuelle de VICTOR SOLUTIONS ainsi que de tout tiers, du fait de l'utilisation des Services par le Client et toute personne agissant pour son compte ; et (d) au contenu et à la qualité des informations et données stockées sur la Plateforme Victor.
- s'engage à utiliser les Services (a) dans le respect du principe de liberté du mode de paiement du patient, et (b) à des fins professionnelles exclusivement et conformément à la destination des Services.

Le Client fait son affaire des conséquences et/ou dommages liés à toute intégration, non effectuée par VICTOR SOLUTIONS, de services/software tiers sur la Plateforme Victor. Le Client reconnaît que VICTOR SOLUTIONS ne peut être tenue responsable des conséquences et/ou dommages liés, en tout ou partie, à l'intégration mentionnée ci-dessus. Par ailleurs, dans le cadre de la mise à disposition d'un Connecteur entre la Plateforme Victor et un logiciel tiers non fourni par VICTOR SOLUTIONS, VICTOR SOLUTIONS n'est pas responsable des dommages qui pourraient résulter des développements dont elle n'est pas propriétaire (qui seraient par exemple entrepris ou concédés en licence par l'éditeur d'un logiciel de gestion de cabinet lui-même).

**Article 9. Responsabilité de VICTOR SOLUTIONS**

VICTOR SOLUTIONS est exclusivement responsable des Services qu'elle rend directement aux Clients. VICTOR SOLUTIONS fera ses meilleurs efforts afin que la Plateforme Victor soit disponible, sauf interruption, programmée ou non, pour les besoins de sa maintenance ou en cas de force majeure telle que définie à l'article 10 des présentes.

VICTOR SOLUTIONS s'engage à administrer la Plateforme Victor afin d'assurer le bon fonctionnement des Services.

Le Client reconnaît que (i) le rôle de VICTOR SOLUTIONS se limite à celui d'un simple intermédiaire et prestataire technique ; et (ii) VICTOR SOLUTIONS n'assume qu'une obligation de moyens dans l'exécution de ses obligations.

Le Client reconnaît que VICTOR SOLUTIONS ne peut être tenue responsable d'une interruption de Services ou d'un retard d'exécution hors de son contrôle et, en particulier, que la fourniture des Services

## **VICTOR SOLUTIONS**

### **Conditions générales de prestation de services**

dépend de la fiabilité, de la disponibilité et de la continuité de connexions d'un certain nombre de parties tierces (exploitants du réseau des télécommunications, l'Internet public, l'Infrastructure de le Client, etc.) ainsi que de l'exactitude et de l'intégrité des informations fournies par le Client. VICTOR SOLUTIONS pourra être amenée à suspendre les Services à des fins de maintenance programmée par VICTOR SOLUTIONS ou l'un de ses sous-traitants ou en cas d'impératif technique (maintenance d'urgence). VICTOR SOLUTIONS informe les Clients des maintenances programmées ou d'urgence entraînant une suspension de Services par email.

VICTOR SOLUTIONS pourra librement modifier l'infrastructure technique de sa Plateforme Victor, dès lors que la modification n'a pas pour effet d'amoindrir les performances de la Plateforme Victor et des Services ou réduire les engagements pris par VICTOR SOLUTIONS.

Il est entendu entre les Parties que VICTOR SOLUTIONS ne saurait en aucun cas être tenue responsable de réparer d'éventuels dommages indirects subis par les Clients à l'occasion de l'utilisation des Services, tels que (i) les dommages qui ne résultent pas exclusivement et directement de la défaillance des Services de VICTOR SOLUTIONS et notamment les pertes d'exploitation, de patientèle, de contrats, de gains ou d'économies anticipées, de chiffre d'affaires ; (ii) l'atteinte à l'honneur et à la réputation.

En outre, la responsabilité de VICTOR SOLUTIONS ne saura être engagée pour des actes (i) réalisés par le Client ou un tiers utilisant les Services ou agissant sur instruction du Client, (ii) résultant d'une négligence du Client ou d'un tiers utilisant les Services ou agissant sur instruction du Client, ou (iii) et qui ne seraient pas conformes à la réglementation applicable et/ou au Contrat. VICTOR SOLUTIONS décline toute responsabilité en cas de litige, quelle qu'en soit la cause, entre un Client et un patient, non imputable directement à VICTOR SOLUTIONS.

En toute hypothèse, en cas de faute prouvée de VICTOR SOLUTIONS à l'égard du Client, l'entière responsabilité de VICTOR SOLUTIONS et de ses représentants envers le Client, au titre du Contrat, est limitée, tous dommages et pénalités confondus, à un montant équivalent à douze (12) mois d'abonnement du/des Services, à l'origine du dommage, précédant le fait générateur du dommage.

Les Parties s'efforceront de réaliser les objectifs mentionnés dans le Contrat. En particulier, la Partie qui souffre de l'inexécution d'une obligation doit prendre toutes les mesures raisonnables pour réduire au minimum le préjudice susceptible d'en résulter.

Faute d'agir de la sorte, elle ne peut obtenir de l'autre que la réparation du préjudice qu'elle ne pouvait éviter.

Toute limitation de responsabilité mentionnée dans le Contrat ne saurait trouver application lorsqu'elle doit être écartée en application de la loi et notamment en cas de (i) décès ou atteinte grave à l'intégrité physique, (ii) faute lourde ou (iii) dol.

Les Parties déclarent que la limitation de responsabilité mentionnée ci-dessus est une condition essentielle du Contrat.

Enfin, VICTOR SOLUTIONS est un intervenant technique au service du Client et n'est pas un établissement de paiement ou de crédit tel que défini dans le Code monétaire et financier. Par conséquent, il ne joue qu'un rôle de mise en relation dans les transactions financières réalisées entre le patient, l'établissement de paiement ou de crédit et le Client, bénéficiaire des fonds.

Le paiement des patients s'exécute exclusivement sur les modules de paiement sécurisés du Prestataire de Services de Paiement, en dehors de la Plateforme Victor qui ne peut avoir ni n'aura jamais accès aux données bancaires des patients.

Par ailleurs, n'intervenant pas dans le mécanisme d'acceptation de la transaction, VICTOR SOLUTIONS ne saurait prémunir le Client contre la fraude ou les litiges commerciaux.

#### **Article 10. Force majeure**

En tout état de cause, la responsabilité de VICTOR SOLUTIONS ne pourra être engagée si l'inexécution de ses obligations résulte d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

Ceci inclut notamment les catastrophes naturelles, incendies, grèves internes ou externes, pannes, pénuries, guerre, coupures d'électricité, défaillances du réseau de télécommunication, pertes de connectivité Internet dues aux opérateurs publics ou privés et, de façon générale, tout évènement indépendant de la volonté de VICTOR SOLUTIONS et rendant impossible l'exécution du Contrat, y compris le fait du Client, du patient ou d'un tiers.

#### **Article 11. Conditions particulières relatives aux modes de paiement des partenaires**

Après la création de son Compte Client puis la souscription aux Services, le Client reçoit un email de VICTOR SOLUTIONS l'invitant à se créer un Compte Connecté auprès du Prestataire de Services de

## **VICTOR SOLUTIONS**

### **Conditions générales de prestation de services**

Paiement Stripe, proposant des modes de paiement en ligne et/ou des facilités de paiement par le biais de son partenaire en facilités de paiement.

Le Client souscrit les services du Prestataire de Services de Paiement, suivant les conditions définies par ce dernier et acceptées par le Client. Pour le paiement en trois (3) fois sans frais, il est précisé que le Prestataire de Services de Paiement, via son partenaire en facilité de paiement, limite la facilité de paiement à un plafond de mille cinq-cents (1500) euros.

Il est précisé que le Client reçoit les sommes versées par ses patients, ayant accepté ce mode de paiement, **directement sur son Compte Connecté. Les fonds ne sont détenus à aucun moment par VICTOR SOLUTIONS.** VICTOR SOLUTIONS n'intervient pas sur les flux financiers, ceux-ci étant directement gérés par le Prestataire de Services de Paiement.

#### **Article 12. Conditions particulières relatives aux notifications des patients**

Lorsque le Client ajoute un paiement sur la Plateforme Victor, un SMS ou un email est envoyé au patient pour lui demander de renseigner le mode de paiement choisi.

Le nombre d'envoi de SMS est limité à huit-cents (800) SMS mensuels.

#### **Article 13. Durée et Résiliation**

##### **Article 13.1. Durée de l'engagement**

La souscription aux Services prend la forme d'un abonnement à échéance mensuelle et à durée indéterminée.

##### **Article 13.2 Suspension des Services**

En cas de (i) non-respect par le Client des stipulations du Contrat ou (ii) de comportement inapproprié de Client ou susceptible de porter préjudice à VICTOR SOLUTIONS ou à un tiers, ou (iii) de violation des lois et règlements en vigueur, VICTOR SOLUTIONS met en demeure le Client, sur notification envoyée par tout moyen, de remédier au(x) manquements ou défaut(s) imputé(s) dans un délai de sept (7) jours calendaires suivant la date de notification avant de procéder de plein droit à la suspension ou à la limitation d'accès du Client à tout ou partie des Services.

##### **Article 13.3 Résiliation sans faute de l'abonnement**

Le Client reconnaît être informé que tout ou partie des Services peuvent être résiliés par le Client ou VICTOR SOLUTIONS, sans que ceux-ci aient à justifier leur décision et sans indemnité. Dans ce cadre, le Client est informé que VICTOR SOLUTIONS doit respecter un préavis de six (6) mois. Le Client peut résilier les Services, à tout moment et sans préavis. Dans ce dernier cas, les montants déjà réglés resteront dus à VICTOR SOLUTIONS.

##### **Article 13.4 Résiliation de l'abonnement pour faute**

En cas de faute du Client, telle que l'utilisation d'un ou plusieurs Services (a) contraire aux stipulations du Contrat; (b) contraire aux lois et réglementations (c) contraire à la déontologie, ou (d) susceptible de porter préjudice à la réputation de VICTOR SOLUTIONS, VICTOR SOLUTIONS pourra résilier, sans indemnité au profit du Client et par tout moyen, tout le Contrat ou une partie des Services, moyennant un préavis de trente (30) jours à compter de la date de suspension effective des Services en application de l'article 13.2.

VICTOR SOLUTIONS ne sera pas tenue de respecter le préavis ci-dessus et de fournir les motifs de la résiliation pour faute dans l'hypothèse où (i) elle est assujettie à une obligation légale ou réglementaire de résilier la fourniture de la totalité des Services, (ii) exerce un droit de résiliation pour une raison impérative prévue par le droit national ou (iii) peut apporter la preuve que le Client a enfreint à plusieurs reprises le Contrat.

Le Client reconnaît et accepte qu'en cas de résiliation pour faute de celui-ci, tout mois entamé reste dû.

#### **Article 14. Prix et Modalités de paiement**

Les Services sont fournis aux tarifs en vigueur au jour de la souscription des Services par le Client, en euros hors TVA et toutes taxes comprises (TTC).

Le paiement du prix constitue la contrepartie de la fourniture des Services souscrits par le Client.

Le paiement a lieu le mois précédent le mois de fourniture des Services. En cas d'échec du paiement, le Compte Client sera suspendu pour le mois M+1, et le cas échéant, résilié, suivant la procédure définie à l'article 13.

**VICTOR SOLUTIONS**  
**Conditions générales de prestation de services**

**Article 15. Propriété Intellectuelle**

Le Client reconnaît que les Services fournis par VICTOR SOLUTIONS, son savoir-faire, son site et leurs développements font l'objet d'une protection légale, notamment au titre des droits de propriété intellectuelle. À ce titre, VICTOR SOLUTIONS conserve l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des éléments protégés ou protégeables, tels que les contenus textuels et graphiques mais également sur sa structure, son code ou encore son nom de domaine.

VICTOR SOLUTIONS concède au Client, pour la durée du Contrat un droit d'utilisation personnel, non exclusif et non cessible et non transférable de la Plateforme Victor pour les Services souscrits ;

Tout autre usage est expressément exclu.

Le Client s'engage à ne pas (i) tenter d'accéder ou copier les codes sources de la Plateforme Victor; (ii) utiliser la Plateforme Victor à d'autres fins que celles d'utiliser les Services ; (iii) créer des copies de la Plateforme Victor; (iv) reproduire, corriger, extraire, modifier, traduire en toutes langues ou tous langages, réutiliser, arranger, adapter, décompiler (à l'exception et dans la seule mesure où la loi applicable l'autorise de manière expresse), ni incorporer la Plateforme Victor dans un autre logiciel ou créer des travaux dérivés sur la base de la Plateforme Victor quels qu'en soient le moyen et le support ; (v) revendre, louer, ou exploiter commercialement la Plateforme Victor, ni céder/concéder la Plateforme Victor à un tiers ; (vi) faire des tests d'intrusion ou tenter d'obtenir un déni de service sur les Services.

Le Client reconnaît que toute violation du présent article constitue un acte de contrefaçon civilement et pénalement sanctionnable.

Le Client comprend et consent que la Plateforme Victor est une solution SaaS standard fournie « en l'état » au Client et n'a pas vocation à répondre à quelque exigence spécifique de celui-ci. VICTOR SOLUTIONS exclut, dans la mesure où la loi le permet, toute garantie de quelque nature que ce soit.

**Article 16. Traitement de Données Personnelles**

**Article 16.1 Traitements de Données Personnelles dans le cadre de la gestion contractuelle**

Chaque Partie, responsable du traitement pour son compte, met en œuvre un traitement de Données Personnelles pour assurer la gestion de ses relations contractuelles avec ses sous-traitants, prestataires et partenaires extérieurs et ceci dans le cadre de l'exécution du Contrat les liant.

Les données d'identification (nom, prénom), de contacts (courriel, téléphone) et de vie professionnelle (fonction) collectées concernent des collaborateurs des parties et sont destinées aux services concernés de chacune des parties ainsi qu'à ses éventuels prestataires et sous-traitants.

Les données sont conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle augmentée de la durée des prescriptions légales.

En application de la législation en vigueur, les personnes concernées de chacune des parties disposent d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification ou d'effacement, de limitation du traitement des données le concernant, d'un droit d'opposition, d'un droit à la portabilité des données ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort des données après décès, qui s'exercent auprès de chacune des parties. Une copie d'un titre d'identité pourra être demandée.

Les personnes concernées de chacune des parties disposent enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'Informatique et des libertés (« **CNIL** »).

**Article 16.2 Traitement de Données personnelles dans le cadre de la fourniture des Services**

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Loi Informatique et Libertés » et au RGPD le Client est responsable de traitement et VICTOR Solutions est sous-traitant des données enregistrées par le Client sur la Plateforme Victor dans les conditions définies par l'accord de sous-traitance disponible en Annexe 1.

**VICTOR SOLUTIONS**  
**Conditions générales de prestation de services**

**Article 17. Assurance**

VICTOR SOLUTIONS déclare être assuré pour sa responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie notoirement solvable pour tous les dommages matériels et immatériels consécutifs à l'exécution de ses prestations par son personnel et ses collaborateurs. VICTOR SOLUTIONS s'engage à maintenir ces garanties pendant toute la durée du présent Contrat et à en apporter la preuve sur demande de l'autre Partie

**Article 18. Cession du contrat**

VICTOR SOLUTIONS se réserve la faculté de céder, transférer ou apporter à un tiers, sous quelque forme que ce soit, les droits et obligations nés du présent contrat.

**Article 19. Modification des CGS**

VICTOR SOLUTIONS se réserve le droit de modifier les présentes CGS. Dans une telle hypothèse, le Client sera informé par VICTOR SOLUTIONS quinze (15) jours avant leur entrée en vigueur.

Les CGS applicables sont celles en vigueur sur son Compte Client, ce qu'il reconnaît et accepte sans restriction. Le Client est tenu de se référer à la version en ligne des CGS à la date de son accès et de chaque utilisation des Services.

**Article 20. Confidentialité**

Chacune des parties s'engage à tenir strictement confidentielles toutes les informations concernant l'autre partie auxquelles elle pourrait avoir accès dans le cadre du présent accord, quel que soit le mode de communication desdites informations. Chaque partie s'engage notamment à respecter le caractère confidentiel des méthodes, procédés et du savoir-faire de l'autre partie dont elle pourrait avoir connaissance dans le cadre de l'exécution des présentes CGS.

Sont considérées comme confidentielles par nature toute information commerciale, financière ou technique qui ne serait pas dans le domaine public.

La partie émettrice des informations confidentielles est considérée comme étant seule détentrice de tous droits sur ces informations confidentielles. Les parties s'engagent à n'utiliser les informations, données et documents visés aux présentes que pour l'exécution de leurs engagements respectifs au titre des présentes CGS ou sur réquisition valable des autorités compétentes.

En cas de violation de la présente obligation par l'une des parties, l'autre partie pourra résilier dans les conditions stipulées à l'article 13.4 des présentes.

**Article 21. Attribution de juridiction et droit applicable**

L'élection de domicile est faite par VICTOR SOLUTIONS, à son siège social.

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation du présent Contrat, qui ne saurait être résolu à l'amiable, sera de la compétence exclusive des tribunaux du siège social de VICTOR SOLUTIONS, quel que soit le lieu d'exécution des Services, du paiement et le mode de paiement, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

L'attribution de compétence est générale et s'applique, qu'il s'agisse d'une demande principale, d'une demande incidente, d'une action au fond ou d'un référé.

En outre, en cas d'action judiciaire de VICTOR SOLUTIONS ou tout autre action en recouvrement de créances de VICTOR SOLUTIONS, les frais de sommation, de justice, ainsi que les honoraires d'avocat et/ou d'huissier seront à la charge du Client, ainsi que les frais liés ou découlant du non-respect par le Client des conditions de paiement des Services souscrits.

Les présentes CGS sont rédigées en français et sont régies par la loi française.

**Article 22. Divers**

Il est parfaitement clair entre les parties que chacune d'entre elles intervient aux présentes en tant que contractant indépendant et qu'aucune des parties ne saurait être considérée comme l'employé, l'agent, le distributeur, le mandant ou le représentant de l'autre Partie.

Le fait, pour l'une ou l'autre des parties, de ne pas se prévaloir d'une ou plusieurs stipulations du Contrat ne pourra en aucun cas impliquer la renonciation par cette partie à s'en prévaloir ultérieurement.

**VICTOR SOLUTIONS**  
**Conditions générales de prestation de services**

Dans le cas où certaines stipulations du Contrat seraient inapplicables pour quelque raison que ce soit, y compris en raison d'une loi ou d'une réglementation applicable, VICTOR SOLUTIONS et le Client resteront liées par les autres stipulations du Contrat et s'efforceront de remédier aux clauses inapplicables dans le même esprit que celui qui a présidé lors de la conclusion.

**VICTOR SOLUTIONS**  
**Conditions générales de prestation de services**

**ANNEXE 1 – ACCORD RELATIF A LA PROTECTION DES DONNEES**

Le client est une personne exerçant une profession médicale ou esthétique qui a souscrit, dans le cadre de son activité professionnelle, un accès à la Plateforme Victor (le « **Client** ») mise à disposition par VICTOR SOLUTIONS (le « **Prestataire** »).

La Plateforme Victor permet au Client de proposer différents moyens et facilités de paiement à ses patients. Ces moyens et facilités de paiement sont fournis directement par des établissements de paiement et de crédit, partenaires de VICTOR SOLUTIONS.

Dans le cadre de la mise à disposition de la Plateforme Victor au Client, le Client est responsable de traitement et VICTOR SOLUTIONS est sous-traitant au sens du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 (« **RGPD** »).

Le Client et le Prestataire sont ci-après désignés individuellement la « **Partie** » et collectivement les « **Parties** ».

**ARTICLE 1 – DONNEES A CARACTERE PERSONNEL SOUS TRAITEES**

Le Prestataire garantit être conforme aux lois et réglementations en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel en France et en Europe, et notamment à la loi n°78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016.

En sa qualité de sous-traitant, le Prestataire s'engage à :

- a. Traiter les données uniquement sur instruction documentée du Client, pour le compte exclusif du Client et dans le seul but d'accomplir les finalités énoncées au présent accord et à l'Annexe A – Données à caractère personnel. Les finalités, les types de données à caractère personnel traitées, les personnes concernées et la durée du traitement sont listées en Annexe A – Données à caractère personnel ;
- b. Limiter l'accès aux données à caractère personnel aux seules personnes habilitées ayant besoin d'en connaître et à garantir que celles-ci soient soumises et respectent une obligation de confidentialité à l'égard de ces données ;
- c. Mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque, notamment si besoin :
  - La pseudonymisation et le chiffrement des données à caractère personnel ;
  - Des moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constante des systèmes et services de traitement ;
  - Des moyens permettant de rétablir la disponibilité des données et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique ;
  - Une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement.

Les mesures techniques et organisationnelles mises en œuvre dans le cadre du présent Contrat sont précisées à l'Annexe A – Données à caractère personnel ;

- d. Coopérer avec le Client en lui mettant à disposition rapidement et à première demande écrite toutes informations nécessaires pour démontrer le respect de ses obligations et en lui permettant à cette fin de réaliser toute vérification qui lui paraîtrait utile, en ce compris la réalisation de tests d'intrusion, de scanners de vulnérabilité ou d'audit sans frais dont les modalités pratiques seront à convenir ;
- e. Informer le Client par écrit et dans les meilleurs délais de toute modification, changement ou autre fait, notamment en matière de sécurité, pouvant avoir un impact sur les traitements de données réalisés dans le cadre du présent Contrat ;

**VICTOR SOLUTIONS**  
**Conditions générales de prestation de services**

- f. Solliciter un accord écrit de la part du Client préalablement à tout recours à un sous-traitant ultérieur et avoir signé avec ce dernier un contrat permettant de garantir un niveau de protection des données à caractère personnel au moins équivalent à celui convenu aux présentes. Le Client donne son accord au recours, par le Sous-traitant, aux sous-traitants ultérieurs listés à l'Annexe A - Données à caractère personnel. En cas de manquement par le ou les sous-traitants ultérieur(s) aux obligations en matière de protection des données, le Sous-traitant sera pleinement responsable à l'égard du Client ;
- g. Garantir que tous les traitements réalisés dans le cadre du présent Contrat sont effectués au sein de l'Espace Economique Européen ou dans un pays faisant l'objet d'une décision d'adéquation de la part de la Commission européenne ou sous réserve de la conclusion de Clauses contractuelles Types (CCT) entre le Sous-traitant et le sous-traitant ultérieur ou de tout instrument de transfert assurant un niveau de protection des données équivalent à celui du Règlement (UE) 2016/679 ;
- h. Coopérer avec le Client afin de lui permettre de s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice de droit des personnes concernées dans les délais qui lui sont impartis, notamment en lui transmettant toute demande de mise en œuvre de droit qu'il pourrait recevoir à la place du Client dans un délai de 5 jours ouvrés après réception ;
- i. Notifier le Client par écrit, dès qu'il en aura connaissance et au plus tard, dans un délai de 48 heures, toute violation de données, au sens du RGPD, se produisant sur les données traitées dans le cadre des présentes. Cette notification décrira :
- La nature de la violation de données, y compris les catégories et le nombre approximatif de personnes et de données concernées par la violation ;
  - Une description des conséquences probables de la violation ;
  - Une description des mesures prises pour remédier à la violation de données, y compris les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives ;
  - Les coordonnées du délégué à la protection des données ou d'un autre point de contact auprès duquel des informations supplémentaires pourraient être obtenues ;
- j. Cesser de traiter les données à caractère personnel à l'issue du Contrat et, selon le choix et les instructions du Client, restituer les données dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, et/ou détruire les données dans un délai raisonnable sans en conserver de copie. En l'absence d'instruction, le Sous-traitant détruira les données mentionnées aux présentes dans un délai de trente (30) jours à l'issue de la prestation, sans préjudice des durées de conservation légale auxquelles il pourrait être assujéti.

Le Prestataire reconnaît que son engagement à respecter les stipulations ci-dessus constitue une condition essentielle du présent Contrat.

A la demande du Client, le Sous-traitant devra établir une attestation ou transmettre toute information nécessaire pour démontrer que les règles prévues par le présent article du Contrat et son annexe ont bien été respectées.

## **ARTICLE 2 – SUIVI DES RELATIONS CONTRACTUELLES**

Chaque Partie, responsable du traitement pour son compte, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel pour assurer la gestion de ses relations contractuelles avec ses sous-traitants, prestataires et partenaires extérieurs et ceci dans le cadre de l'exécution du Contrat les liant.

Les données d'identification (nom, prénom), de contacts (courriel, téléphone) et de vie professionnelle (fonction) collectées concernent des collaborateurs des Parties et sont destinées aux services concernés de chacune des Parties ainsi qu'à ses éventuels prestataires et sous-traitants.

Les données sont conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle augmentée de la durée des prescriptions légales.

En application de la législation en vigueur, les personnes concernées de chacune des Parties disposent d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification ou d'effacement, de limitation du traitement des

**VICTOR SOLUTIONS**  
**Conditions générales de prestation de services**

données le concernant, d'un droit d'opposition, d'un droit à la portabilité des données ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort des données après décès, qui s'exercent :

- Pour le Prestataire :
  - o par voie postale à l'adresse suivante : 41 rue Aristide Briand 92300 Levallois Perret
  - o par voie électronique : [privacy@victor-app.com](mailto:privacy@victor-app.com)

– une copie d'un titre d'identité pourra être demandée.

Les personnes concernées de chacune des Parties disposent enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'Informatique et des libertés (Cnil).

Pour toute précision, le Prestataire et le Client sont invités à consulter la politique de protection des données personnelles de l'autre Partie, accessible sur son Site internet.

**VICTOR SOLUTIONS**  
**Conditions générales de prestation de services**

Annexe A – Description des traitements sous-traités

▪ **FINALITES DU TRAITEMENT DE DONNEES PERSONNELLES**

Le Prestataire agit en qualité de Sous-traitant pour les finalités suivantes :

|  |   |  |
|--|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Mise à disposition d'une Solution/Plateforme | <input type="checkbox"/> Gestion des clients        | <input type="checkbox"/> Réalisation d'analyses statistiques |
| <input checked="" type="checkbox"/> Hébergement des Données Personnelles         | <input type="checkbox"/> Gestion des collaborateurs | <input type="checkbox"/> Analyse de performance              |
| <input type="checkbox"/> Maintenance d'une Solution/Plateforme                   | <input type="checkbox"/> Gestion de la paie         | <input type="checkbox"/> Réalisation d'étude                 |
| <input type="checkbox"/> Autre : XXX   | <input type="checkbox"/> Gestion des fournisseurs   | <input type="checkbox"/> Autre : XXX                         |
|  | <input type="checkbox"/> Vidéo surveillance         |  |
|  | <input type="checkbox"/> Autre : XXX                |  |

▪ **DONNEES PERSONNELLES TRAITEES**

Dans le cadre des finalités déterminées ci-dessus, le Sous-traitant traite les Données Personnelles les suivantes :

|  |   |
|--|---|
| Etat-civil, données d'identification, images | <input checked="" type="checkbox"/> Nom   |
|  | <input checked="" type="checkbox"/> Prénom  |
|  | <input checked="" type="checkbox"/> Adresse email                                   |
|  | <input checked="" type="checkbox"/> Numéro de téléphone                             |
|  | <input type="checkbox"/> Adresse postale  |
|  | <input type="checkbox"/> Civilité   |
|  | <input type="checkbox"/> Age  |
| Vie personnelle                              | <input type="checkbox"/> Autres : XXX   |
|  | <input type="checkbox"/> Situation familiale  |
| Vie professionnelle                          | <input checked="" type="checkbox"/> Autres : date de l'intervention et/ou des soins |
|  | <input type="checkbox"/> Fonction   |
|  | <input type="checkbox"/> Entité de rattachement                                     |
|  | <input type="checkbox"/> Type de contrat (CDI, CDD, etc.)                           |
|  | <input type="checkbox"/> Situation professionnelle                                  |
|  | <input type="checkbox"/> Diplômes   |
|  | <input type="checkbox"/> Formations   |
| Informations d'ordre économique et financier | <input type="checkbox"/> Autres : XXX   |
|  | <input type="checkbox"/> Revenus  |
|  | <input type="checkbox"/> Situation financière                                       |
|  | <input type="checkbox"/> Données bancaires  |
| Données de connexion et de localisation      | <input checked="" type="checkbox"/> Autres : Choix du mode de paiement              |
|  | <input type="checkbox"/> Adresse IP   |
|  | <input type="checkbox"/> Logs de connexion  |
|  | <input type="checkbox"/> Identifiants du terminal (IDFA, AAID, GAID etc.)           |
|  | <input type="checkbox"/> Cookies  |
|  | <input type="checkbox"/> Géolocalisation  |
| <input type="checkbox"/> Autres : XXX        |   |

**VICTOR SOLUTIONS**  
**Conditions générales de prestation de services**

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| Données d'activité du compte        | <input type="checkbox"/> Identifiant   |
|                                     | <input type="checkbox"/> Mot de passe  |
|                                     | <input type="checkbox"/> XXX   |
| Données sensibles                   | <input type="checkbox"/> Origine raciale ou ethnique   |
|                                     | <input checked="" type="checkbox"/> Données de santé : spécialité des médecins consultés et montant des honoraires |
| Condamnation pénales et infractions | <input type="checkbox"/> Condamnation pénale   |
|                                     | <input type="checkbox"/> XXX   |
| Numéro d'identification national    | <input type="checkbox"/> Numéro de sécurité sociale  |

▪ **PERSONNES CONCERNEES**

Ces données concernent les catégories de personnes suivantes : NA

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Clients      | <input type="checkbox"/> Salariés                               |
| <input type="checkbox"/> Fournisseurs | <input type="checkbox"/> Candidats                              |
| <input type="checkbox"/> Prospects    | <input checked="" type="checkbox"/> Autres : patients du Client |

▪ **DUREE DU TRAITEMENT**

Le traitement aura une durée maximale équivalente à :

- La durée du présent Contrat ou
- Les durées suivantes déterminées par finalités du traitement par le Responsable de traitement :
  - o Pour les Clients exerçant une profession médicale : 5 ans à compter de la dernière intervention en base active, puis pendant 15 ans, après l'expiration du délai de 5 ans en base active,
  - o Pour les Clients n'exerçant pas une profession médicale : la durée de la relation contractuelle puis pendant 5 ans à compter de la fin de la relation contractuelle,
  - o ou dans les 60 jours à compter de la résiliation du contrat entre le Praticien et VICTOR SOLUTIONS

▪ **CONTACT DU SOUS-TRAITANT**

Dans l'hypothèse où le responsable de traitement aurait à contacter le sous-traitant pour tout sujet relatif au traitement des Données Personnelles, il pourra s'adresser au contact suivant : [privacy@victor-app.com](mailto:privacy@victor-app.com)

▪ **SOUS-TRAITANTS ULTERIEURS**

Le responsable de traitement donne son accord pour le recours aux sous-traitants ultérieurs suivants :

| Nom de la société             | Localisation du siège social de la société | Finalité de traitement | Lieu de réalisation du traitement | Garantie (CCT, BCR) |
|-------------------------------|--|------------------------|-----------------------------------|---------------------|
| Amazon Web Services EMEA SARL | Luxembourg                                 | Hébergement            | France                            |                     |
| MessageBird                   | Pays-Bas (groupe international)            | Envoi de SMS           | Union européenne                  |                     |
| Brevo – ex-Sendinblue         | France (groupe international)              | Envoi d'email          | Union européenne                  |                     |

**VICTOR SOLUTIONS**  
**Conditions générales de prestation de services**

▪ **INFORMATION DES PERSONNES CONCERNEES**

Les personnes concernées doivent être informées du traitement de leurs Données Personnelles qui va être réalisé dans le cadre du Contrat.

Partie en charge de l'information :

Le Responsable de traitement

Le Sous-traitant

▪ **REPONSES AUX REQUETES INDIVIDUELLES**

Les personnes concernées peuvent présenter des demandes pour exercer leurs droits (exercice, notamment, de leur droit de modification, correction, suppression des données à caractère personnel qui les concernent) relatifs aux Données Personnelles les concernant traitées dans le cadre du présent Contrat.

Dans le cadre du présent Contrat, les réponses aux requêtes individuelles devront être apportées par :

Le Responsable de traitement

Le Sous-traitant

▪ **MESURES DE SECURITE**

Le Prestataire reconnaît que la sécurité est une obligation essentielle dans le cadre de l'exécution du Contrat.

Le Prestataire s'engage à assurer la sécurité des traitements de Données Personnelles réalisés dans le cadre du Contrat conformément aux règles de l'art. Les mesures de sécurité et de confidentialité prises par le Sous-traitant doivent tenir compte des possibilités techniques les plus récentes et du coût de leur mise en œuvre, des caractéristiques du traitement (nature, portée, finalité etc.) ainsi que des risques présentés pour les droits des personnes concernées.

Le Prestataire s'engage notamment à protéger les traitements de Données Personnelles confiés dans le cadre du Contrat contre toute destruction fortuite ou illicite, perte accidentelle, altération, diffusion, ou accès non autorisés, ainsi que contre toute autre forme de traitement illicite ou communication à des personnes non autorisées.